

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 02 MARS 2023

Nombre de Conseillers : - En exercice : 44 - Présents : 35 - Procurations : 6

Rappel des dates : Convocation : 23/02/2023 - Affichage : 23/02/2023

Le deux mars deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Bouloire sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud		Pouvoir à Dominique CHARPENTIER - 27/02/2023	
	FROGER André			X
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique			X
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie	X		
	FOUQUET Stéphane	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle		Pouvoir à Michel PRÉ - 28/02/2023	
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien	X		
	CHATEAU Françoise		Pouvoir à Damien CHRISTIANY - 02/03/2023	
	CHESNEAU Jean-Claude	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel		Pouvoir à Jean-Claude LECOMTE - 01/03/2023	
	BUNEL Pierrette			X
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		Pouvoir à Martial LATIMIER - 27/02/2023	
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane		Pouvoir à Anthony TRIFAUT - 01/03/2023	
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Monsieur Franck FLOQUET est élu secrétaire de séance.

Objet : Augmentation de temps de travail.

Délibération n°2023-026

M LEDRU, Vice-président délégué à la gestion des Ressources Humaines, explique que la présence minimum de 2 adultes encadrants lors du fonctionnement des APS, et la volonté de diminuer le recours à des animateurs non permanents pour encadrer les centres de loisirs, actées au cours de l'année 2022, contribuent à augmenter les besoins du service.

L'incidence de ces mesures sur le temps de travail de certains agents permanents n'a pas encore été actée. Il est donc proposé d'augmenter le temps de travail de 7 agents dans les proportions du tableau ci-dessous.

FONCTION	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO ACTUEL	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO ENVISAGE	TEMPS DE TRAVAIL 2023*	N° REFERENCE DU POSTE
Adjoint d'animation	23h	27h45	1274h	ANIM 30
Adjoint d'animation	24h	33h	1515h	ANIM 26
Adjoint d'animation	29h	33h30	1538h	ANIM 42
Adjoint d'animation	30h	32h	1469h	ANIM 16
Adjoint d'animation	27h	31h	1423h	ANIM 18
Adjoint d'animation	26h30	29h	1332h	ANIM
Adjoint d'animation	32h	35h	1607h	ANIM 20

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Vice-président délégué,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 14 février 2023,

Vu l'accord des agents concernés,

Vu le budget,

Vu le tableau des effectifs

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

DECIDE

- De créer 7 postes d'adjoints territoriaux d'animation pour les durées hebdomadaires de travail envisagées figurant au tableau ci-dessus.
- De supprimer les 7 postes préexistants dont les durées de travail ne correspondent plus aux besoins du service.
- D'habiliter Monsieur le Président à effectuer toute les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution des présentes.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 7 mars 2023,

Le Président,
André Pigné

